

Désignation du propriétaire	Désignation du client : Nom et prénom : Mme TREVoux Elizabeth Adresse : 14 Route de Holzen, L 8232 NOMER - LUXEMBOURG
------------------------------------	---

Désignation du ou des bâtiments	Localisation du ou des bâtiments : Département : 46600 Commune : MARTEL Adresse : Rue du Roc,
--	---

Diagnostique : Diagnostic de Performance Energetique



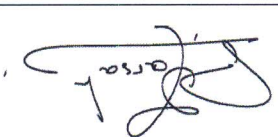
Numéro de dossier : **TREVoux/06/23/680** :
 Date du repérage : **23/06/2011**

Dossier Technique Immobilier

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
 TERMITES - AMIANTE - PLOMB - METRAGE LOI CARREZ
 PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE) - DIAGNOSTIC GAZ - ERNT
 DIAGNOSTIC ELECTRIQUE - ETAT DES LIEUX (Prêt Taux Zéro) ...



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

<p>N° : TREVOUX/06/23/680 Valable 10 ans à partir du : 23/06/2011 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 150 m² Adresse : Rue du Roc, 46600 MARTEL</p>	<p>Propriétaire : Nom : Mme TREVOUX Elizabeth Adresse : 14 Route de Holzen, L 8232 NOMER - LUXEMBOURG</p>
<p>Date : 23/06/2011 Diagnosticqueur : MARSAT Patrice Certification 7-0505 D délivrée par: CERTIFI, le 25/10/2007 Signature : </p>	

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2006.

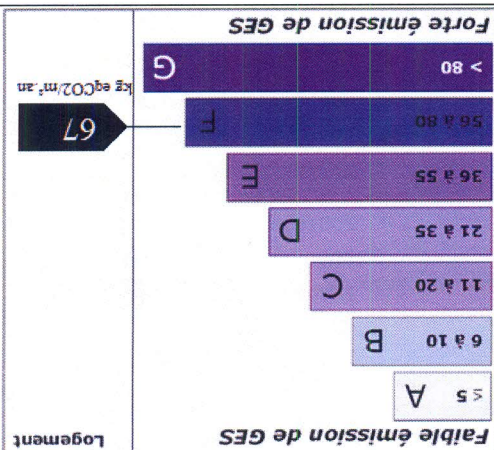
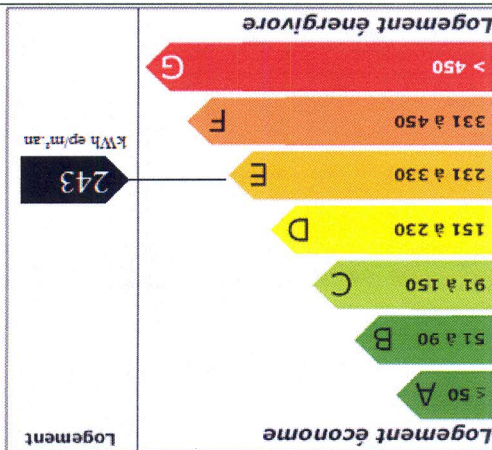
Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
détail par usage en kWh _{ep}	détail par usage en kWh _{ep}	
Chauffage GPL : 33 274	33 274	3 739 €
Eau chaude sanitaire GPL : 3 168	3 168	356 €
Climatisation	0	0 €
CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	36 442	4 095 € (dont abonnement : 0 €)

Consommations énergétiques
(en énergie primaire)
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Emissions de gaz à effet de serre
(GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 243 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 67 kg eqCO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Mur simple en briques pleines d'épaisseur 9 cm ou moins isolé donnant sur un local non chauffé en RdC Pierre de taille d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur Briques creuses d'épaisseur 18 cm non isolé donnant sur un local non chauffé Mur double avec lame d'air d'épaisseur 30 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure Toiture/Plafond(s) : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un local non chauffé avec isolation extérieure (15 cm) Menuiseries : Porte simple en bois avec moins de 30% de vitrage simple Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois en RdC Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois en RdC Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois avec volets en RdC Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois avec volets en R+1 Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois en R+1 Plancher(s) bas : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un local non chauffé Plancher non isolé donnant sur terre-plein	Quantité produite localement KWhEP/m².an	Sans objet

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle et consommation réelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standards

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'insolation). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains

de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul. Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

Outre les mesures spécifiques figurant dans le tableau de la page suivante, il existe une multitude d'autres mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent non seulement le chauffage, mais aussi l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'occupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'occupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
 - Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.
- ### Aération
- Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :
- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Recommandations d'amélioration énergétique

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
 - Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.
 - Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
 - Aérez périodiquement le logement.
- ### Confort d'été
- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
 - Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.
- ### Autres usages
- Optez pour des lampes basses consommation (fluo-compactes ou fluorescentes).
 - Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
 - Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.
- ### Bureautique / audiovisuel :
- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.
- ### Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :
- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissements éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Isolation des murs par l'intérieur (murs anciens)	Recommandation : Envoyer une isolation des murs par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 2,8 m².K/W.
Envoyer l'installation d'une pompe à chaleur air/eau	Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygro-équilibrable. Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimisée, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver.
Isolation des murs par l'intérieur (murs anciens)	Recommandation : Envoyer une isolation des murs par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 2,8 m².K/W.
Envoyer l'installation d'une pompe à chaleur air/eau	Recommandation : Envoyer l'installation d'une pompe à chaleur air/eau. Détail : La pompe à chaleur air/eau préleve la chaleur présente dans l'air extérieur pour chauffer de l'eau, afin d'assurer les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de votre logement. En remplacement ou en complément de votre chaudière fioul ou gaz, les pompes à chaleur air/eau constituent une alternative économique et écologique aux chaudières classiques, tout en assurant votre confort. Les pompes à chaleur air/eau peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts allant jusqu'à 22% en 2011 (se renseigner auprès de l'administration fiscale).

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr
 Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	□ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	□□ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	□□□ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	□□□□ : plus de 5000 € TTC	◆◆ : plus de 15 ans

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventiennelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Credit d'impôt
Isolation des murs par l'intérieur (murs anciens)	206 kWh	○○○	***	◆◆◆◆	22%
Envoyer l'installation d'une pompe à chaleur air/eau	177 kWh	○○○○	***	◆◆◆◆	22%
Isolation des murs par l'intérieur (murs anciens)	226 kWh	○○○	**	◆◆◆	22%
Installation d'une VMC hygro-équilibrable	220 kWh	○○	***	◆◆◆◆	-

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%.

Détails recommandation de performance énergétique

N° : TREVoux/06/23/680
 Valable 10 ans à partir du : 23/06/2011
 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles)
 Année de construction : Avant 1975
 Surface habitable : 150 m²
 Adresse : Rue du Roc,
 46600 MARTEL

Date : 23/06/2011
 Diagnostiqueur : MARSAT Patrice
 Propriétaire :
 Nom : Mme TREVoux Elizabeth
 Adresse : 14 Route de Holzen,
 L 8232 NOMER - LUXEMBOURG

Composant	Détail	Surface	Type énergie
Porte	Porte simple en bois avec moins de 30% de vitrage simple	2	
Fenêtre	Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois en RdC	0,9	
Fenêtre	Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois avec volets en RdC	11,3	
Porte	Porte simple en bois opaque pleine sur local non-chauffé en RdC	2,8	
Mur	Mur simple en briques pleines d'épaisseur 9 cm ou moins non isolé donnant sur un local non chauffé en RdC	9,35	
Mur	Pierre de taille d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	59,1	
Plancher	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un local non chauffé	9,7	
Plancher	Plancher non isolé donnant sur terre-plein	66,5	
Mur	Briques creuses d'épaisseur 18 cm non isolé donnant sur un local non chauffé	6,15	
Plafond	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un local non chauffé avec isolation extérieure (15 cm)	76	
Chauffage	Chaudière GPL installée entre 1989 et 2000 Emetteurs: Radiateurs à eau	150 *	GPL
ECSanitaires	Chaudière GPL installée entre 1989 et 2000	150 *	GPL
Fenêtre	Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois avec volets en R+1	17,1	
Fenêtre	Fenêtre(s) simple vitrage menuiserie bois en R+1	1,3	
Mur	Mur double avec lame d'air d'épaisseur 30 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure	75,1	

* Calculé automatiquement selon l'arrêté du 15 Sept 2006.

Consommations énergétiques

Pour le chauffage, la production d'eau chaude
 (en énergie primaire)

Emissions de gaz à effet de serre

Pour le chauffage, la production d'eau chaude
 sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 243 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 67 kg eqCO₂/m².an

